



11/2021

---

## Infections vénériennes chez les bovins : tritrichomonase bovine

*Tritrichomonas foetus* (syn. : *Tritrichomonas suis*) est transmis lors de la saillie ou, rarement, par de la semence infectieuse. Cette infection peut être à l'origine de pertes économiques importantes, car elle provoque des problèmes de fertilité et parfois des avortements chez les bovins.

### 1 Espèces touchées

Bovins, porc, chat. Les *T. foetus* des bovins et des chats sont morphologiquement identiques, mais ils présentent des différences génétiques marquées.

### 2 Agent infectieux

Protozoaire appartenant au groupe des flagellés qui vit en parasite sur ou dans les muqueuses génitales des bovins femelles ou mâles. Son temps de survie dans la semence congelée varie selon le milieu de cryoconservation. *T. foetus* parasite les intestins du chat (symptomatique), alors qu'il est commensal chez le porc (asymptomatique) où il peut être mis en évidence au niveau de tout l'appareil digestif ainsi que dans les cavités nasales.

### 3 Clinique/Pathologie

Chez la vache/génisse : infection ascendante se propageant de la muqueuse vaginale à l'utérus via le cervix et remontant jusqu'à l'oviducte, vaginite, vestibulite, endométrite purulente, salpingite et parfois placentite conduisant à des retours en chaleur plus fréquents, à un intervalle prolongé entre les chaleurs et les vêlages, et rarement à des avortements. La persistance du parasite est limitée (2 à 4 mois, rarement plus). Les infections répétées sont possibles.

Chez le taureau : infection généralement asymptomatique, peut provoquer une légère balanoposthite. Chez le taureau plus âgé (en général, âgé de 3 ans ou plus), l'infection peut persister toute la vie de l'animal.

### 4 Répartition géographique

Mondiale ; représentait jusque dans les années 50 la cause principale des problèmes de fertilité dans les régions d'élevage bovin suisse. On constate depuis 1994 une résurgence de quelques cas isolés et sporadiques. Cette infection peut être une cause relativement fréquente de diarrhées chez le chat, en Suisse également ; mais il est improbable que le chat joue un rôle en tant que réservoir de l'agent pathogène pour les bovins.

### 5 Épidémiologie

La transmission a lieu lors de la saillie ou par l'intermédiaire de semence infectée ; elle peut aussi avoir lieu indirectement, d'un taureau à l'autre, par des instruments contaminés (hygiène lors de la récolte de la semence).

## **6 Diagnostic**

Suspicion si plusieurs cas de retour en chaleur/d'aconception, év. associés à des métrites sont constatés. Confirmation par mise en évidence au laboratoire de l'agent pathogène à partir d'écouvillons vaginaux ou d'échantillons d'eau de rinçage du prépuce (mise en évidence directe de l'agent pathogène par culture et/ou par PCR).

## **7 Diagnostics différentiels**

Campylobactériose, brucellose, coxiellose, leptospirose, néosporose, avortements causés par des mycoses, IBR/IPV, diarrhée virale bovine / maladie des muqueuses (BVD/MD).

## **8 Prophylaxie immunitaire**

Non autorisée en Suisse. Il n'existe pas de vaccin déjà utilisable en pratique.

## **9 Prélèvements**

Vaches : écouvillons vaginal et cervical ; taureaux : échantillon d'eau de rinçage du prépuce.

## **10 Bases légales**

Épizootie à éradiquer, art. 3, art. 128 à 131 et art. 186 à 189 OFE. Les taureaux utilisés pour l'insémination artificielle doivent être examinés conformément aux dispositions d'exécution de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (art. 187 OFE).

Contrôle des viandes : évaluation d'après les critères généraux (annexe 7 OHyAb).